

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019**

Date de convocation et d'affichage : 12 mars 2019.

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19 h 24.

**Présents :**

**Mmes** BETTINGER Sylvianne, BEURY Jeanne-Laure, BLUM Catherine, CODAZZI Colombe, BOUCHOT Chantal, DUCHENE Annie, FEVRE Dolly, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GRANDPIERRE Elisabeth, GREMILLET Annie, HELIOT-COURONNE Isabelle, JOLLIOT Marie-France, LE CORRE Marie, LEMELLE Flavienne, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MALARMEY Michèle, MARIE Sylvie, OUADAH Karima, PATELLI Lise, PAUTRAS Marie-Françoise, PETIT Sandrine, PHILIPPON Elisabeth, PORTIER-GUENIN Françoise, RABAT-ARTAUD Nadia, ROBERT Isabelle, ROTH Michèle, ROUSSELOT Nicole, ROUVRE Annie, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, SEBBARI Samira, THOMAS Christine, ZAJAC Anna

**MM.** ABEL Jean-Pierre, ARBONA Philippe, ARNAUD Jean-Jacques, BACHMANN Jean-Marie, BAROIN François, BEAUSSIER Jean-Marie, BERTHOLLE Jean-Paul, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRANLE Christian, BRET Marc, CASTEX Jean-Marie, CHAMPAGNE Anicet, CHEVALIER Bertrand, COTEL Philippe, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHAUT Francis, DELAITRE Guy, DEMOISSON Daniel, DENIS Valéry, DEON Philippe, DRAGON Jean-Luc, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Claude, GERARD Fabien, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GONCALVES José, GRIENENBERGER Daniel, HANDEL William, HONORE Nicolas, HUBINOIS Alain, HUMBERT Christophe, KISSERLI Jean-Marie, LANDREAT Pascal, LECLERC Jean-Claude, LEPRINCE Didier, LEIX Jean-François, MANDELLI François, MEIRHAEGHE Jean-François, MOCQUERY Bernard, MOCQUERY Philippe, MOCQUERY Régis, MONTAGNE Jean-Jacques, MOUILLEFARINE Jean-Claude, PARIGAU Jean-Louis, PEUCHERET Alain, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, ROBLET Bernard, RUDENT Michel, SAINTON Michel, SAUNOIS Serge, SAUVAGE Philippe, SCHMITT Philippe, SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric, SPILMANN Marcel, TRIBOT Philippe, TRUELLE Hubert, VAN de ROSTYNE Alain, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZWALD Jérémy

**Représentés :** CHAPLOT Roland par BLOT Gilbert, COLFORT Jacqueline par NICOLLE François, GAILLARD Paul par COSCARELLI Annick, VETTER Claude par SIMON Chantal

**Sont excusés et ont donné pouvoir :** URBAIN Sandrine à MOCQUERY Bernard, GATOUILLET Marcel à DELAITRE Guy, MOSER Alain à FINET Odile, GANTELET Bruno à HELIOT-COURONNE Isabelle, BAUDOUX Bruno à SERRA Frédéric, BAZIN-MALGRAS Valérie à ROUSSELOT Nicole, BLANCHON David à ZAJAC Anna, MENUUEL Gérard à CHEVALIER Bertrand, SUBTIL Bruno à ARBONA Philippe, FAURE Gilbert à MEIRHAEGHE Jean-François, COURTOIS Jean-Christophe à DUCHENE Annie

**Excusés :** GARNERIN David, DESROUSSEAU Pascal, REHN Yves, FRAPIN David, SIMON Véronique, AMILHAU Marie-Pierre, MARTINOT Bruno, RICHARD Sophie, BALLAND Alain, ROTA Colette

**Absents :** ROYERE Raynald, LEDOUBLE Catherine, BAILLY Jean-Marie

**Sortie :** FINET Odile

**Sont présents mais ne participent pas au vote, étant en conflit d'intérêt :** DENIS Valéry, PHILIPPON Elisabeth, RAGUIN Jacky, RICHARD Olivier, RIGAUD Jacques, BRANLE Christian, SAUBLET SAINT-MARS Véronique, BRET Marc, LEPRINCE Didier, BILLET André, BLUM Catherine, SEBEYRAN Marc, HELIOT-COURONNE Isabelle, DUCHENE Annie, GIRARDIN Olivier, BEURY Jeanne-Laure

**Est excusé et a donné pouvoir mais ne participe pas au vote par procuration étant en conflit d'intérêt :** SUBTIL Bruno

Le Conseil communautaire a choisi comme secrétaire de séance Stéphanie FRAENKEL.

<b>DELIBERATION N°25</b>	<b>Convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit dans le Département de l'Aube</b>
<b>RAPPORTEUR</b>	<b>Christophe HUMBERT</b>

<b>Nombre de membres : 136</b>		<b>Vote</b>			
<b>Présents</b>	<b>Suffrages exprimés</b>	<b>Pour</b>	<b>Contre</b>	<b>Abstention</b>	<b>Non-participation</b>
<b>111</b>	<b>102</b>	<b>102</b>			<b>16</b>

**Le rapport est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2019**

**CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE  
PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUBE**

Annexe : convention de partenariat

**Exposé** :

Dès 2012, le Grand Troyes a signé une convention avec l'opérateur Orange pour le déploiement de la fibre optique en mode FTTH (Fiber To The Home) dans le cadre d'un Appel à Manifestement d'Intention d'Investissement (AMII) lancé par l'Etat. Une zone dite AMII a été créée sur 14 communes de l'Agglomération avec une fin de travaux prévue en 2020. L'investissement est supporté par les fonds propres d'Orange.

Parallèlement, le Département de l'Aube a mis en place un Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN) permettant une montée en débit des communes hors zone AMII et ayant un débit InterNet jugé insuffisant. Ce projet consiste à irriguer par une fibre optique les communes visées, la desserte locale jusqu'à l'abonné restant en cuivre et en mode ADSL.

A son tour, la Région Grand Est met en œuvre un Réseau d'Initiative Publique (RIP), et en est à ce titre le porteur et l'autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de 7 départements du Grand Est. Ce contrat a été signé le 25 juillet 2017 pour une durée de trente-cinq ans avec la société LOSANGE. Ce RIP THD est communément nommé LOSANGE.

Le projet régional vient donc compléter le SDAN afin de permettre à toutes les communes hors zone AMII d'être raccordées à un réseau fibre optique de bout en bout (jusqu'à l'abonné) et en mode FTTH.

La Région Grand Est, en sa qualité de maître d'ouvrage, assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire (222,31 M€) et met en œuvre le recouvrement de la contribution des différents partenaires publics au projet.

La participation financière des EPCI a été définie selon un montant forfaitaire de 100 € par prise téléphonique recensée. Ainsi la participation financière de Troyes Champagne Métropole s'élèverait à 2 061 400 € pour 20 614 prises.

Le Département de l'Aube a manifesté sa volonté, au regard de sa compétence en matière de solidarité territoriale, de prendre à sa charge 70 % de la contribution demandée aux EPCI aubois, soit 70 € par prise pour le déploiement du THD.

Ainsi, la contribution de Troyes Champagne Métropole serait ramenée à 30 € par prise, soit un montant de 618 420 € pour 20 614 prises.

La Région procéderait à un appel de fonds par décaissement, selon un principe de lissage sur les 5 années de travaux, soit 123 684 € par an, de 2019 à 2023.

Les crédits sont inscrits au budget 2019, au chapitre 204, sous réserve du vote du budget primitif 2019.

### **Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'ATTRIBUER une participation financière forfaitaire de 618 420 €, répartie sur 5 ans, de 2019 à 2023, soit 123 684 € par an, pour la réalisation du réseau d'initiative publique de Très Haut Débit sur le territoire de Troyes Champagne Métropole, sous réserve d'inscription budgétaire pour chacun des exercices ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer la convention de partenariat annexée ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président de Troyes Champagne Métropole ou son représentant à signer tout acte administratif et financier à intervenir en application du présent exposé des motifs.**

<b>Vote</b>	<b>PARTICIPANTS</b>	<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>	<b>Non-participation au vote</b>



**CONVENTION DE FINANCEMENT  
POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL  
DE TRES HAUT DEBIT DANS LE DEPARTEMENT DE L'AUBE**

Entre

**La Région Grand Est** représentée par le Président du Conseil Régional, M. Jean ROTTNER, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du Conseil Régional en date du 13 juillet 2017  
ci-après dénommée « **la Région** »

**Le Département de l'Aube** représenté par le Président du Conseil Départemental, M. Philippe PICHÉRY, dûment habilité par délibération du Conseil Départemental en date du 21/01/2019  
ci-après dénommée « **le Département** »

Et

**La Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole** représentée par le Président du Conseil communautaire, M. François BAROIN dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du .....  
ci-après dénommée « **la Communauté d'Agglomération** »

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

La Région Grand Est met en œuvre un réseau d'initiative publique (RIP) et en est, à ce titre le porteur et l'autorité délégante du contrat de délégation de service public pour la conception, l'établissement, l'exploitation, la commercialisation du Très Haut Débit (THD) sur le territoire de 7 départements du Grand Est (à l'exception des communes situées en zones d'investissement sur fonds propres des opérateurs). Ce contrat a été signé le 25 juillet 2017 et notifié le 4 août 2017 pour une durée de trente-cinq ans à la société LOSANGE.

Ce RIP THD est également dénommé LOSANGE.

A ce titre la Région Grand Est assure le préfinancement de la subvention publique attendue par le concessionnaire (222,31 M€) et met en œuvre le recouvrement de la contribution des différents partenaires publics au projet [Union Européenne (FEDER Champagne-Ardenne et Lorraine 2014-2020), Etat (Plan France Très Haut Débit), Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges, établissements publics de coopération intercommunale et/ou communes sur le périmètre du projet (selon compétence)].

Le Département de l'Aube a manifesté sa volonté, au regard de sa compétence en matière de solidarité territoriale, de prendre en charge une partie de la contribution demandée aux EPCI aubois.

Vu l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le contrat de délégation de service public de mise en œuvre du réseau d'initiative publique THD, signé le 25 juillet 2017 et notifié le 4 août 2017 ;

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de fixer les modalités de la participation financière aux dépenses d'investissement relatives à la mise en œuvre du Très Haut Débit, d'une part de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, en application de sa prise de compétence, par transfert des communes-membres, « aménagement numérique » au titre de l'article L.1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

(à préciser si autre recours à autre compétence)

- sa compétence « aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire » au titre de l'article L5214-16 (pour les communautés de communes)
- sa compétence « aménagement de l'espace communautaire » au titre de l'article L5216-5 (pour les communautés d'agglomération)

et d'autre part, du Département de l'Aube, qui a décidé de prendre en charge une partie de la contribution forfaitaire péréquée des EPCI aubois.

Article 2 : Pilotage et maîtrise d'ouvrage des travaux

La maîtrise d'ouvrage (pilotage administratif et financier) du THD est assurée par la Région. Le pilotage technique est assuré par la Région en association avec les Départements des Ardennes, de l'Aube, de la Marne, de la Haute-Marne, de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges.

La maîtrise d'ouvrage déléguée du THD est assurée par le concessionnaire LOSANGE, qui a confié la maîtrise d'œuvre au Groupement d'Intérêt Economique (GIE) Losange Déploiement, qui associera les EPCI et les communes dans ses interventions.

Article 3 : Périmètre d'intervention et calendrier de réalisation

Les clauses contractuelles de la convention de délégation de service public prévoient que le déploiement de la fibre optique du projet Très Haut Débit Losange se fasse en :

- une tranche ferme de 5,5 années (études comprises) pour les communes disposant exclusivement de l'internet par réseau téléphonique (usuellement dénommé ADSL),
- une tranche conditionnelle, qui ne concerne pas le territoire du Département de l'Aube, relative aux communes disposant d'un réseau câblé avec service internet déjà qualifié à très haut débit.

Pour les communes de la tranche ferme, LOSANGE a pour obligation contractuelle :

- d'engager le traitement des communes identifiées comme prioritaires à l'échelle de chaque département, sur les trois premières années du contrat (entre le 4 août 2017 et le 3 août 2020)
- d'assurer intégralement le déploiement de la fibre optique sur l'ensemble des communes dans un délai global de cinq années et demi (jusqu'au 3 février 2023).

Article 4 : Financement

Le contrat de concession conclu entre la Région et LOSANGE prévoit une subvention publique globale de 222,31 millions d'euros (17% du total des investissements de la tranche ferme).

**La Région assurera le préfinancement intégral de cette contribution, en sa qualité de maître d'ouvrage et supportera également les frais de portage et financiers inhérents (de 25 M€), qu'elle ne répercutera pas aux co-financiers publics.**

Les contributions financières publiques, avec frais de portage et financiers, soit 222,31 + 25 M€, se ventilent comme suit :

- Union Européenne (FEDER Champagne-Ardenne et Lorraine)	24 000 000 €	9,70 %
- Etat (Plan France Très Haut Débit) – montant prévisionnel	62 000 000 €	25,07 %
- L'ensemble des 88 EPCI concernés par le périmètre	82 730 000 €	33,45 %

(contribution fixée à 100 € / prise pour un volume de 827 300 prises)

Convention de financement THD Losange Région Grand Est / Département de l'Aube / Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole

prévisionnelles, bases études 2016)

- Département des Ardennes	245 076 €	0,10 %
- Département de l'Aube	240 335 €	0,10 %
- Département de la Marne	324 919 €	0,13 %
- Département de la Haute-Marne	181 609 €	0,07 %
- Département de la Meurthe-et-Moselle	380 306 €	0,15 %
- Département de la Meuse	193 632 €	0,08 %
- Département des Vosges	443 050 €	0,18 %
- Région Grand Est (avec frais de portage et financiers non répercutés)	76 498 072 €	30,93 %
- dont frais de portage et financiers	25 000 000 €	

La participation financière forfaitaire des EPCI et / ou des communes (selon compétence) au projet THD Losange a été arrêtée selon un principe de péréquation, avec un **montant forfaitaire de 100 € par prise** téléphonique recensée, **sur le base du nombre de prises le plus favorable aux EPCI** découlant soit des études conduites par chaque Département dans le cadre de son SDTAN, soit lors des études d'avant-projet conduites fin 2017/début 2018.

Pour les communes de l'Aube, dans le cadre de son plan de soutien aux projets structurants des territoires, le Département prend en charge pour chaque EPCI aubois **70% de sa contribution**, soit 70 € par prise pour le déploiement du THD.

La contribution de chaque EPCI de l'Aube est ainsi ramenée à **30 € par prise**.

La contribution globale du Département sera ainsi portée de **240 335 € à 7 033 915 €**.

L'ensemble des chiffres (nombre de prises et participation forfaitaire) est non actualisable, ni révisable et correspondant à une contribution de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole au projet. Le déploiement de la fibre optique est susceptible de porter sur un nombre supérieur de prises, dont le surcoût éventuel sera pris en charge par LOSANGE et la Région.

En termes de calendrier, le déploiement sur une commune est estimé entre 8 et 14 mois. Le tableau ci-après présente la situation détaillée :

INSEE	Commune (INSEE 2017)	Prises	Période de démarrage des opérations
10013	ASSENAY	62	entre août 2021 / août 2022
10015	AUBETERRE	138	entre août 2020 / août 2021
10030	BARBEREY-SAINT-SULPICE	886	entre août 2021 / août 2022
10049	LES BORDES-AUMONT	223	entre août 2022 / fév 2023
10051	BOUILLY	554	entre août 2022 / fév 2023
10053	BOURANTON	242	entre août 2020 / août 2021
10066	BUCEY-EN-OTHE	208	entre août 2020 / août 2021
10100	CLEREY	632	entre août 2021 / août 2022
10104	CORMOST	155	entre août 2019 / août 2020
10110	COURTERANGES	237	entre août 2021 / août 2022
10115	CRÉNEY-PRES-TROYES	934	entre août 2020 / août 2021
10116	CRÉSANTIGNES	153	entre août 2019 / août 2020
10125	DIERREY-SAINT-PIERRE	154	entre août 2021 / août 2022
10142	ESTISSAC	1121	entre août 2020 / août 2021
10147	FAYS-LA-CHAPELLE	69	entre août 2020 / août 2021
10149	FEUGES	124	entre août 2020 / août 2021
10156	FONTVANNES	296	entre août 2022 / fév 2023
10162	FRESNOY-LE-CHATEAU	158	entre août 2019 / août 2020
10173	ISLE-AUMONT	236	entre août 2019 / août 2020
10177	JAVERNANT	105	entre août 2020 / août 2021
10179	JEUGNY	221	entre août 2022 / fév 2023
10186	LAINES-AUX-BOIS	292	entre août 2021 / août 2022
10190	LAUBRESSEL	225	entre août 2020 / août 2021
10191	LAVAU	442	entre août 2020 / août 2021
10198	LIREY	62	entre août 2021 / août 2022

Convention de financement THD Losange Région Grand Est / Département de l'Aube / Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole

10204	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	62	entre août 2019 / août 2020
10209	LUSIGNY-SUR-BARSE	1016	entre août 2020 / août 2021
10211	MACEY	495	entre août 2020 / août 2021
10212	MACHY	73	entre août 2021 / août 2022
10229	LES MAUPAS	55	entre août 2019 / août 2020
10230	MERGEY	325	entre août 2021 / août 2022
10238	MESNIL-SAINT-PERE	364	entre août 2020 / août 2021
10240	MESSON	203	entre août 2021 / août 2022
10245	MONTAULIN	352	entre août 2020 / août 2021
10246	MONTCEAUX-LES-VAUDES	130	entre août 2020 / août 2021
10248	MONTGUEUX	229	entre août 2022 / fév 2023
10249	MONTIERAMEY	295	entre août 2020 / août 2021
10255	MONTREUIL-SUR-BARSE	160	entre août 2021 / août 2022
10256	MONTSUZAIN	192	entre août 2021 / août 2022
10260	MOUSSEY	273	entre août 2022 / fév 2023
10281	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	149	entre août 2020 / août 2021
10282	PAYNS	611	entre août 2019 / août 2020
10307	PRUGNY	172	entre août 2020 / août 2021
10324	RONCENAY	84	entre août 2019 / août 2020
10329	ROUILLY-SAINT-LOUP	284	entre août 2021 / août 2022
10332	RUVIGNY	195	entre août 2020 / août 2021
10336	SAINTE-BENOIT-SUR-SEINE	190	entre août 2021 / août 2022
10342	SAINTE-JEAN-DE-BONNEVAL	194	entre août 2022 / fév 2023
10349	SAINTE-LYE	1348	entre août 2021 / août 2022
10352	SAINTE-MAURE	785	entre août 2021 / août 2022
10360	SAINTE-POUANGE	414	entre août 2021 / août 2022
10363	SAINTE-THIBAUT	367	entre août 2020 / août 2021
10371	SOMMEVAL	158	entre août 2022 / fév 2023
10373	SOULIGNY	223	entre août 2021 / août 2022
10375	THENNELIERES	175	entre août 2020 / août 2021
10381	TORVILLIERS	452	entre août 2020 / août 2021
10391	VAILLY	156	entre août 2018 / août 2019
10396	VAUCHASSIS	257	entre août 2020 / août 2021
10402	LA VENDUE-MIGNOT	121	entre août 2019 / août 2020
10406	VERRIERES	857	entre août 2020 / août 2021
10409	VILLACERF	264	entre août 2019 / août 2020
10412	VILLECHETIF	467	entre août 2020 / août 2021
10414	VILLELOUP	75	entre août 2020 / août 2021
10416	VILLEMEREUIL	112	entre août 2022 / fév 2023
10425	VILLERY	158	entre août 2020 / août 2021
10434	VILLY-LE-BOIS	45	entre août 2020 / août 2021
10435	VILLY-LE-MARECHAL	90	entre août 2021 / août 2022

La participation financière globale de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole pour 20 556 prises s'élève donc à **616 680 €**, soit 0,25% de la contribution publique totale

La participation financière globale du Département de l'Aube pour les 20 256 prises de cet EPCI s'élève donc à : **1 438 920 €**

L'intervention du Département de l'Aube en faveur des EPCI aubois, amène ainsi sa participation à **4,19%** de la contribution publique totale.

La contribution versée par la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole et le Département à la Région correspond à une subvention d'équipement (investissement), dont le montant est réputé net de toute taxe, puisque correspondant à une contribution publique que verse la Région dans le cadre d'une concession de travaux, conformément au droit européen.

La Région procédera à un appel de fonds auprès du Département et de la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, par décaissement selon un principe de lissage sur les 5 années de travaux, soit 20% par an.

Convention de financement THD Losange Région Grand Est / Département de l'Aube / Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole

Chaque avis des sommes à payer, adressé par la Région par voie dématérialisée, au Département et à la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole, sera accompagné des pièces justificatives des travaux dûment réalisés sur le territoire de chaque EPCI (ou intéressant directement ce territoire).

Echéancier	Participation	Part Département	Part EPCI
2019	20% du total	288 596	123 684
2020	20% du total	288 596	123 684
2021	20% du total	288 596	123 684
2022	20% du total	288 596	123 684
2023	20% du total	288 596	123 684

Les versements seront effectués sur le compte :

Bénéficiaire	Etablissement	RIB	IBAN	BIC
Région Grand Est	Banque de France	30001 00806 C6740000000 85	FR35 3000 1008 06C6 7400 0000 085	BDFEFRPPCCT

#### **Article 5 : Prise d'effet et durée de la convention**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa date de signature par le dernier signataire, à savoir M. le Président du Conseil régional du Grand Est.

Sa durée correspond à celle des travaux de déploiement du réseau d'initiative publique THD, telle que prévue dans le contrat conclu avec le concessionnaire, à savoir un délai global de 5 ans ½ à compter de la signature du contrat, augmentée d'une année.

#### **Article 6 : Règlement des litiges – Tribunal compétent**

En cas d'émergence d'un litige qui résulterait de l'application de la présente convention, les parties conviennent de rechercher dans un premier temps une solution à l'amiable, avant de saisir éventuellement le Tribunal Administratif de Strasbourg, compétent eu égard au siège de la Région Grand Est.

La présente convention est établie en trois (3) exemplaires originaux ; elle comporte 5 (cinq) pages.

A Strasbourg, le .....	A Troyes, le .....	A Troyes, le .....
Pour la Région Grand Est,	Pour le Département de l'Aube,	Pour la Communauté d'Agglomération de Troyes Champagne Métropole,
Le Président du Conseil Régional	Le Président du Conseil Départemental	Le Président

**Jean ROTTNER**

**Philippe PICHERY**

**François BAROIN**